

Actualisation à l'autorisation de conduite des plates-formes élévatrices mobiles de personnel selon la recommandation R.486

Ce programme permettra de connaître les évolutions en matière de sécurité, de prévention et de conduite de nacelles à élévation verticale (type A) et aux nacelles multidirectionnelles (type B)

Déroulement de la formation

Durée : 7 heures (1 jour)

Profils des stagiaires :

- Destiné à toute personne disposant de l'autorisation de conduite de l'entreprise actuelle dont la validité arrive à terme

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné
- Être en possession de ses EPI (Équipement de Protection Individuelle)
- Maîtrise suffisante de la langue française pour la compréhension des instructions

Nombre de participants : De 1 minimum à 6 maximum par session

Objectifs pédagogiques

- Revoir la recommandation R486, les devoirs et responsabilités des conducteurs de PEMP de catégorie 1A-3A-1B-3B
- Actualiser les compétences concernant les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau
- Revoir les modalités d'adaptation et de positionnement des plates-formes élévatrices concernées
- Appliquer les consignes de conduite et de sécurité en vigueur dans l'entreprise

Contenu de la formation

- Partie théorique
 - Revoir les responsabilités du conducteur de PEMP
 - Reprendre connaissance des spécificités des différentes plates-formes élévatrices mobile de personnes utilisées dans l'entreprise
 - Connaître les vérifications obligatoires à faire avant, pendant et après l'utilisation
- Revoir les règles et les consignes d'utilisation des nacelles PEMP de type 1 et 3
 - Appréhender les conditions de circulation dans l'entreprise
 - Revoir les règles et les consignes de stabilisation des nacelles de type A et B
 - Respecter les consignes concernant le levage à différentes hauteurs de descente
 - Assimiler les règles et consignes de sécurité lors de l'utilisation des nacelles élévatrices verticales et multidirectionnelles
- Partie pratique
 - Mise en application des modalités de vérification des PEMP à élévation verticale ou multidirectionnelles
 - Mise en œuvre de la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés

SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



Organisation de la formation

Équipe pédagogique : Formateur CACES R486 avec une expérience professionnelle du domaine enseigné - Animateur en prévention

Moyens pédagogiques et techniques :

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéoprojecteur)
- Mise en pratique avec les engins de l'entreprise
- Un aide-mémoire sera remis en fin de session et disponible sur l'extranet de la session
- La formation s'appuie sur des échanges, interrogations, démonstrations et mises en situation

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction

Modalités d'accès : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

Modalités de certification

Résultats attendus : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie qu'en pratique

Modalités d'obtention : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite
Délivrance d'une attestation individuelle

Détails sur la certification : Non certificative

Durée de validité : 5 ans